



Promesse de vente

Par LeMexicain

Bonjour Maître.

Ma mère a signé une promesse de vente comme propriétaire de sa maison secondaire (en France) et nous ne voulons plus vendre le bien. Quelle est procédure à suivre pour annuler la vente.

Merci d'avance merci pour votre réponse

Cordialement

François-Xavier

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ne mettez pas votre nom sur un forum public.

Votre mère est engagée par cette promesse et ne peut plus se rétracter de cette vente.

La seule possibilité c'est un accord amiable avec l'acquéreur... Mais il peut insister et l'obliger à vendre.

N'étant pas propriétaire, vous-mêmes ne pouvez rien faire.

Par LeMexicain

Merci pour votre conseil, sur ne pas mettre mes coordonnées personnelles je les ai retiré.

Egalement merci pour votre réponse

Bonne fin de journée.

Cordialement